

Quelques constats et préconisations pour les arts plastiques

Suite aux formations disciplinaires inscrites dans le cadre des formations de la réforme du collège, et sur la base d'observables émanant de visites d'inspections, recevez ces quelques préconisations/rappels :

Equipement numérique

Notre discipline repose principalement sur un enseignement basé sur *la pratique* ; celle-ci ne peut se tenir opérante qu'en exploitant des techniques dites traditionnelles (de dessin, peinture et sculpture).

Dans une ère contemporaine, où le numérique dans l'art est très présent, l'enseignement des arts plastiques suit ces évolutions en installant la pratique artistique numérique au cœur de ces nouveaux programmes.

Nombreux d'entre-vous contribuent en ce sens, mais trop de professeurs d'arts plastiques manquent encore d'un minimum d'équipement. Aussi l'acquisition budgétée (sur crédits disciplinaires), d'appareils photographiques, tablettes, etc. vous permettra d'être en phase avec les attendus, du SCCCC et des programmes disciplinaires.

La présence de quelques postes informatiques en salle d'arts plastiques est recommandée. Ils servent d'outils/supports/médiums indispensables, au même titre que la présence de peintures, pinceaux et autres matériaux dans cette salle dédiée et spécifique.

Tout ceci viendra soutenir la formation d'arts plastiques autour du numérique qui s'effectue actuellement, en prémices d'autres temps de formations dédiés à l'usage de logiciels.

Histoire des arts

Je vous rappelle que l'enseignement de l'histoire des arts n'a pas disparu et repose même sur un programme officiel réécrit.

Si l'oral d'histoire des arts n'est plus une épreuve en tant que telle au D.N.B., cet enseignement transversal peut être toutefois présenté comme un élément du P.E.A.C., qui lui, a toute sa place à l'oral du DNB et au même titre que les autres parcours ou E.P.I. .

Entendu que ce dernier ne peut à long terme se substituer à remplacer l'histoire des arts, puisque les E.P.I. reposent sur des principes toutefois différents.

Vous pouvez contribuer à ce que l'élève ait bien le libre choix de sa soutenance : « Une épreuve orale qui porte sur un des projets menés par le candidat pendant le cycle 4 dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires, ou sur un des parcours éducatifs (Parcours Avenir, Parcours Citoyen, Parcours d'Education Artistique et Culturelle) ».

http://www.education.gouv.fr/cid2619/le-diplome-national-du-brevet.html#Un_diplome_national_du_brevet_plus_complet_a_partir_de_2017

Enseignements en lycée

En raison de restrictions budgétaires, mais aussi d'effectifs d'élèves (et parfois de préférence du professeur), les enseignements de *spécialité-obligatoire*, mais surtout de *facultatifs* en arts plastiques sont sujets à des regroupements de classes, d'une part, et des réductions d'horaires d'autre part.

Ces réductions d'heures ne sont pas conformes aux textes institutionnels.

J'attire donc toute votre vigilance envers notre discipline, vitrine parfois de vos établissements, à ce que les heures réglementaires soient tenues.

Soit, cinq heures en *spécialité-obligatoire* et trois heures en enseignement *facultatif*.

***Ne doutant pas que vous attachez de l'importance à la discipline des arts plastiques et savez la valoriser,
Courtoises salutations.***

Alain MURSCHEL,
Inspecteur d'Académie -
Inspecteur pédagogique régional
d'arts plastiques
d'Orléans-Tours.

